

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.12.130.B

**Ilot Charité : demande
de subvention dans le
cadre de la réalisation
d'un bâtiment
d'activités**

LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 novembre 2009**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Guy ETIENNE

**ILOT CHARITE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN
BATIMENT D'ACTIVITES**

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier Basseau-Grande Garenne à Angoulême, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême est maître d'ouvrage pour la réalisation d'un bâtiment permettant d'accueillir deux associations d'insertion, actuellement installées dans le bâtiment LE CORSAIRE qui doit être déconstruit pour avril 2011.

Les associations qui occuperont ce bâtiment sont : Cuisines du Monde et l'Association Régie Urbaine (ARU).

L'enjeu de l'opération est de créer un bâtiment d'activités performant, répondant aux besoins de ces deux occupants et de nature à s'intégrer dans un espace économique dynamique et attractif.

Le site retenu, "l'Ilot Charité", est localisé à Angoulême, à l'angle des rues Antoine de Saint-Exupéry et Louise de Marillac, à proximité du village d'entreprises « Les Molines », construit en 2007 et du centre de l'AFPA.

Sur ce terrain, propriété de l'Office Public de l'Angoumois, sont actuellement implantés des immeubles inoccupés qui seront déconstruits à partir du second semestre 2009. Par délibération n°210 du 15 octobre 2009, le conseil communautaire a approuvé l'acquisition d'une partie de la parcelle, de 4 000 m² environ, au prix de 10 €/m².

Ce projet est inscrit dans la maquette financière de l'ORU Basseau-Grande Garenne pour un montant de 1 million d'Euros (travaux) et 1 000 m² de construction. Il sera financé sur cette base à 70% par le conseil régional de Poitou-Charentes (critères "insertion" et "développement durable").

Les principes d'aménagement du site ont été proposés par l'équipe de programmation mandatée par la communauté d'agglomération, en coordination avec les études menées par le CODRA, architecte-urbaniste conseil de la ville d'Angoulême.

Le bâtiment destiné à l'ARU sera réalisé en rez-de-chaussée +1 étage :

- 283 m² de bureaux et locaux sociaux,
- 200 m² de stockage et ateliers.

Le bâtiment destiné à Cuisines du Monde sera réalisé en rez-de-chaussée :

- 58 m² de bureaux et locaux sociaux,
- 154 m² de cuisine.

Les deux bâtiments seront distincts. Une surface extérieure de plein air de 3 055 m² sera destinée aux stationnements (livraison, véhicules personnels et professionnels, vélos), au stockage (matériaux, tri sélectif, aire de lavage...).

Les intentions d'aménagement sont les suivantes :

- réalisation de bâtiments au caractère non spécifique, dans la mesure du possible, pour être réutilisables par d'autres professionnels,
- possibilité d'extension pour des équipements mineurs,
- signal fort aux abords du site,
- zone de stockage à l'arrière des bâtiments,
- traitement des limites de la parcelle côtés RN10 et rue Louise de Marillac,

- enjeux environnementaux et mise en valeur de 50% des cibles du référentiel HQE® : l'accent sera mis sur l'efficacité économique globale des bâtiments de bureaux (réduction des coûts d'utilisation et de fonctionnement tout en garantissant un environnement intérieur sain et confortable), gestion de l'eau et des déchets de chantier.

La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 1 095 000 € HT, pour une opération de 695 m² construits, estimée au total à 1 346 271,13 € HT (comprenant les honoraires, les frais d'acquisition de terrains, les divers et les taxes d'urbanisme).

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les aides financières afférentes au projet, notamment auprès de la région Poitou-Charentes, du département de la Charente et de l'Etat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 décembre 2009	<u>Affiché le :</u> 11 décembre 2009